

Contacts

Le responsable de ma structure :

Email : Tél.

ANTENNE DIOCÉSAINNE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Délégué diocésain à la protection des mineurs :

Pierre GANZHORN

Tél. 04 77 59 30 66

E-Mail : preventionabus@diocese-saintetienne.fr

De nombreux documents et liens sont à retrouver sur le portail de l'Antenne de prévention et de lutte contre les abus : preventionabus.diocese-saintetienne.fr



AIDE DANS LES SITUATIONS DIFFICILES

■ Pour les enfants et les jeunes voulant signaler une situation de maltraitance et pour les éducateurs souhaitant être conseillés après une confiance ou une observation de maltraitance

« Allo enfance en danger » - Tél. 119.

Appel gratuit et anonyme 24h sur 24.

■ Pour les adultes qui se sentent attirés sexuellement par les enfants

Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention

STOP **0806 23 10 63** (Appel non surtaxé).

Des professionnels de santé pour aider en toute confidentialité.

Dans tous les cas de suspicion ou de révélation

- informer sans attendre le responsable pastoral
- prendre conseil auprès de la cellule d'écoute : 04 77 59 30 66

ENGAGEMENT ⁽¹⁾

Je soussigné (e) Fonction :

Paroisse, groupe, mouvement :

DÉCLARE

- avoir pris connaissance de la Charte de bientraitance pour la protection des mineurs du diocèse de Saint-Étienne et m'engage à la respecter.
- n'avoir commis aucune infraction sur mineurs ou personnes vulnérables ni être inscrit à aucun fichier des auteurs d'infractions sur mineurs ou personnes vulnérables.

M'ENGAGE,

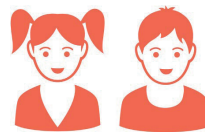
- à mettre en œuvre les bonnes pratiques éducatives qui sont précisées dans la Charte de bientraitance pour la protection des mineurs du diocèse de Saint-Etienne et à m'y conformer dans le cadre de toutes les missions qui me sont confiées.
- à fournir un extrait du bulletin N°3 de mon casier judiciaire.

Fait à

le

(1) Fait en deux exemplaires dont l'un est remis au responsable de la structure

(2) Valable pour le temps des missions qui sont confiées.



CHARTRE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs



Celui qui accueille un enfant comme celui-ci en mon nom, il m'accueille, moi. (Mt 18,5)

Chers amis,

Œuvrer à l'éducation des jeunes et au service des plus fragiles est une très belle tâche, au cœur de la mission de notre Église. Elle exige un grand respect de chacun. En vous exprimant ma grande reconnaissance pour votre engagement, je vous invite à la vigilance et à la relecture de vos pratiques éducatives. Puissions-nous nous aider les uns les autres à entrer dans une relation éducative et pastorale toujours plus juste, dans un profond respect de chacun, pour la croissance humaine et spirituelle de ceux qui nous sont confiés.

Que le Seigneur vous bénisse et vous guide dans votre mission.

+ Sylvain Bataille,
Évêque de Saint-Étienne

LA RAISON D'ÊTRE DE LA CHARTRE

Cette charte a été élaborée à partir de celle votée par les évêques de France lors de l'Assemblée plénière de 2021 et de l'expérience diocésaine en matière de prévention et de vigilance à toutes formes de maltraitements, en particulier de violences sexuelles.

Objectifs* :

- Etablir une culture de bienveillance, de vigilance et de protection.
- Inviter à la réflexion et au partage sur les pratiques et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre.
- Permettre une réaction rapide et efficace face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue.

* Ces objectifs sont à adapter à l'âge des enfants et des adolescents, à la nature du projet (rencontre ponctuelle, projet à l'année, séjour avec nuitée). Leur liste n'est pas exhaustive.

Cinq points fondamentaux

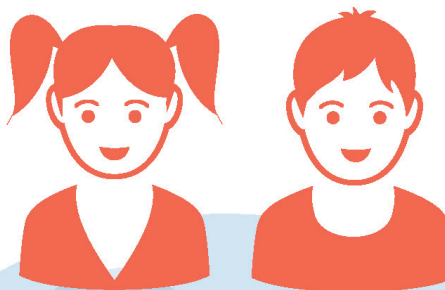
La charte rappelle à tous les acteurs en cinq points fondamentaux les règles de base de la bientraitance et de la protection des mineurs. Elle les engage à les connaître, à les appliquer et à les faire respecter.

L'engagement de chacun

La charte est destinée à toutes les personnes engagées dans une responsabilité auprès des mineurs. Elles trouveront des indications sur les modalités à adopter pour une présence ajustée envers les jeunes dans une attitude d'éducateur chrétien, témoin de l'Évangile.

Bienveillance

- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque adolescent en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter une attitude et un langage respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel dans une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant et de l'adolescent (sommeil, nourriture) notamment pendant les sorties et certaines activités festives.
- Respecter et préserver son intimité.
- S'interdire tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.



CHARTRE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement, service paroissial ou mouvement). Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance, la nécessité de la prévention et de la vigilance.

Environnement

- Assurer aux enfants et aux adolescents une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et l'esprit de bien commun.
- Connaître, adhérer et contribuer aux objectifs de la structure.
- Avoir identifié et pouvoir proposer des lieux d'écoute.
- Connaître les protocoles de signalement.



Croissance de l'enfant

- Aider chaque jeune à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres de leur âge que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Eclairer et respecter leur liberté dans leurs choix et leurs décisions.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun.
- Aider à développer l'estime de soi.



Attitude éducative juste et responsable

- Donner priorité au travail d'équipe (entraide, partage des expériences, relecture, évaluation des actions, partage des observations et des inquiétudes...)
- Pouvoir être vu ou entendu dans tout ce qui est dit ou fait sans que cela mette mal à l'aise.
- Se former (formations locales et diocésaines...)

En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance

- Ecouter sans juger et relever précisément et sans interprétation ni jugement ce qui est exprimé dans la confiance.
- Faire preuve de discrétion en respectant la parole de l'enfant ou de l'adolescent, la vie privée et la présomption d'innocence.
- Informer son responsable de toute situation ambiguë ou à risques.

Protection

- Connaître la loi en matière de protection des mineurs et s'engager à la faire respecter
- S'interdire toute attitude ou pratique d'ordre sexuel.
- S'interdire toute complaisance concernant l'usage d'alcool ou de drogue.
- Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- Mettre à disposition les ressources existantes (119, lieux d'écoute...)
- Connaître les protocoles de signalement.

